

Agence Nationale du TIG et référents territoriaux: *l'ultime recours*

Aussi régulière qu'un métronome, la CGT dénonce dès son annonce la création de l'Agence du TIG. On le sait tous, la création d'une Agence, n'est que l'amorce progressive de la privatisation des missions du service public et en ces temps d'attaque frontale, il reste urgent de le rappeler. (<http://www.cgtspip.org/une-annonce-presidentielle-creation-dune-agence-nationale-du-tig-de-la-poudre-de-perlimpinpin/>).

Le TIG relève des missions du SPIP, mission endossée par l'ensemble des professionnels, avec parfois certaines difficultés mais jamais sacrifiée. Le principal ennemi du TIG c'est le temps et les moyens.

☞ Depuis 4 mois la CGT a alerté toutes les autorités jusqu'au plus haut sommet de l'État : DAP, Garde des Sceaux, Matignon, Élysée (<http://www.cgtspip.org/la-cgt-insertion-probation-recue-en-audience-a-lelysee/>) pour confirmer son opposition à la dénaturation des missions des CPIP et DPIP, à la ponction de moyens humains dans les services alors que la charge de travail ne cesse de croître, tout comme les exigences de l'Administration à l'égard de ses personnels. **Les services attendent des renforts, l'Administration les appauvrit.**

☞ Depuis 4 mois la CGT Insertion Probation dénonce la création des postes de référents territoriaux : rappelons que l'Administration n'avait même pas évoqué cette nouvelle fonction avant que la CGT ne l'interroge sur le différentiel de postes proposés à la CAP de mobilité des CPIP par rapport au nombre de sortants d'école à venir.

(Pour rappel : <http://www.cgtspip.org/referents-territoriaux-tig-nouvelles-modalites-de-recrutement/>)

☞ Depuis 4 mois maintenant, la CGT IP dénonce le dévoiement des missions CPIP / DPIP alors qu'un nouveau décret vient de les entériner (<http://www.cgtspip.org/communiqua-spip-rencontre-avec-le-directeur-de-lagence-du-tig/>).

Pour la CGT, si la mission de référent territorial du TIG perdure, il est incontestable qu'elle relève des DPIP. Et ce n'est pas l'annonce de la répartition des 1500 emplois créés dans les SPIP qui a permis de comprendre ce choix grotesque de la DAP. Allez comprendre qu'on augmente un corps professionnel de 40 % tout en lui retirant des missions, alors qu'on va surcharger celui des CPIP qui en proportion augmenterait de 24 % ? Tout cela dans un contexte d'arrivée de la loi de programmation de la Justice via la LSC qui provoque ses premiers ravages, et le pré-sentenciel...Et surtout quand la DAP continue de sous évaluer à dessein le nombre de CPIP.

Cette décision prise dans la précipitation de la commande politique, et l'absence d'examen de la fiche de poste au CT SPIP ne peuvent non plus nous rassurer.

La CGT s'est toujours montrée constructive, ne refusant jamais le dialogue mais affirmant sans cesse ses convictions, déployant, dès le mois de mars 2014, auprès de toutes les autorités rencontrées un argumentaire étayé sur l'incohérence de confier ces fonctions de R.T aux CPIP. Toujours faussement entendue et jamais réellement écoutée, hélas.

Pour autant, contrairement à l'ensemble des autres organisations, la CGT a pris le parti depuis plusieurs mois de préciser ses positions, devenant la meilleure source d'information des agents, tant le montage de l'opération référent TIG restait opaque et les inconnues nombreuses.

La DAP est restée sourde à nos multiples mises en garde et aux arguments portés. Elle a publié une note de mobilité pour une CAP spécifique pour les CPIP, toujours sans la moindre présentation de la fiche de poste au CT SPIP.

Elle a décidé d'une CAP fermée : ainsi les postes des partants ne pourront pas tous être compensés par les sortants d'école, alors que certains services sont déjà en souffrance.

**La CGT Insertion Probation a toujours affirmé qu'elle userait de tous les moyens à sa disposition pour protéger la filière et préserver nos missions : nous ne nous contentons pas de vagues communiqués aux positionnements douteux : la CGT agit !
C'est pourquoi la CGT IP a saisi le tribunal administratif.**

Le 19 juin 2019, la CGT IP a déposé 2 requêtes devant le Tribunal Administratif de Paris pour suspendre la CAP des référents territoriaux du TIG et ordonner à l'administration de ne proposer ces postes qu'aux DPIP.

Car nous ne sommes pas dupes.

Aujourd'hui ce sont les missions des DPIP qui se reportent sur les CPIP. Qu'en sera-t-il demain pour les agents PSE (prise en charge de mesures?), des personnels administratifs (gestionnaires des affectations TIG) ? Qu'en sera-t-il encore du dernier des services à compétence nationale né: celui du renseignement pénitentiaire? Devrons nous subir les mêmes écueils?

Consciente de l'inconfort généré par cette décision auprès des postulants, mais encore plus soucieuse d'assurer notre mission de défense des agents par la préservation des missions, et le respect des procédures, la CGT a agi rapidement et espère que le TA statuera avant la tenue de la CAP.

**A la CGT, on ne lâche rien,
encore moins lorsque la filière qu'elle représente est attaquée!**

CGT Insertion Probation

UGFF-CGT 263, rue de Paris – case 542 – 93514 Montreuil Cedex

Téléphones 01.55.82.89.69 ou 01.55.82.89.71 – Courrier électronique : spip.cgt@gmail.com

<http://www.cgtspip.org/>